TERRITOIRE DU RUANDA-URUNDI.

Kigsli, le 10 Juin 1952 .-

RESIDENCE DU RUANDA.

Nº 2272/A.J.
Objet:

Monitours of catéchistes en milieu coutumier.-

AT

shep it shels.



11/6/52.

Monsieur l'Administrateur de Territoire,

J'ai l'honneur de vous prier de faire savoir aux chefs et sous-chefs que dans toute la mesure compatible avec le respect des règles coutumières et des droits déjà acquis, ils ont à faciliter autant que possible l'octroi de terrains de culture suffisants aux moniteurs et catéchis tes installes en milieu coutumer.

Ces terrains leur seront octroyés de préférence auprès du terrain concédé pour l'installation de la chapelle-école. Celui-ci,ne dépassant normalement pas plus d'un desi-hectare, ne peut être considéré comme devant servir à l'installation et à la subsistance des moniteurs et catéchistes eux-nêmes.-

Pour le Résident du Ruanda en route, Le hésident-Adjoint, A.PhauD'HOMME,

243

Monsieur l'Administrateur de Territoire

A

Kibungu .-

DIRECTION GENERALE
Lère DIRECTION.

Nº 919/A0/71/INFIND.

OBJET:-

Emissions R.C.B. pour Indigènes.- COPIE/

Léopoldville, le 12 janvier 1949.

Nº920/A0/72.TRANSMIS copie, pour information à Monsieur le Directeur de Radio Congo Belge, à LEOPOLDVILLE.-

> Pour le Gouverneur Général P.O. LE DIRECTEUR. Sé/-J.LEMBORELLE.

Monsieur le Vice-Gouverneur Général.

J'ai l'honneur de porter à votre commaissance que mon attention a été attirée sur le peu de nouvelles qui étaient transmises à la RadionCongo Belge en vue d'étoffer les émissions quotidiennes pour indigènes.

Par des correspondances antérieures (N°3386/A0/Infind du 15 décembre 1948 et n° 12798/A0/1507 Infind du 21 juin 1949) il avait été demandé que le Service Provincip des Affaires Indigènes et de la Main-d'Geuvre communique la Radio Congo Belge toutes nouvelles sportives et locale susceptibles d'intéresser les indigènes.

Je constate que cette demande ne paraît pas avoir suffisamment retenu l'attention du Service Provincial intéressé. Cependant l'influence d'émission radiophoniques sur la mentalité des indigènes doit devenir très grande.

Si pour l'heure, le service d'écoute est encore très embryonnaire, il n'en sera pas toujours ainsi. Le réseau d'appareils de réception et de public-address est appelé à prendre me l'existensaon dans un avenir prochain. D'autre part, le nombre de récepteurs individuels croît d'année en année parmi les autochtones. Dans bien des cas, les récepteurs isolés groupent autour d'eux une population locale qui augmente sans cesse. C'est donc un nombre d'auditeurs déjà important que les émissions Radio Congo Belge pour Indigènes touchent chaque jour. Or, ce noyau d'auditeurs doit non seulement rester fidèle aux émissions qui lu sont destinées mais il doit insensiblement faire boule de neige parmi la masse et préparer celle-ci à recevoir ple; ment les émissions qui lui seront faites ultérieurement une échelle plus vaste.

Votre collaboration à cette oeuvre éducative est donc essentielle.

Il faut que l'on améne les indigènes à écouter les émissions. Il importe que celles-ci qui doivent être éd catives dans leur objettif final soient en même temps attre yantes. Nous y parviendrons partiellement en les agrémentan de nouvelles qui intéressent les auditeurs. Les festivités locales, les compétitions sportives, les grandsé évènements de la vie indigène etc.. peuvent être rangés dans cette cat gorie de nouvelles "attrayantes".

En conséquence, je vous prie de bien vouloir

A Monsieur le Vice-Gouverneur Général du Congo Belge Gouverneur du Territoire de Ruanda-Urundi à USUMBURA.-:=:=:=:=:=:=:

00/00

En conséquence, je vous prie de bien vouloir examiner la possibilité d'organiser dans votre Province un système de récolte de nouvelles. Des auditeurs indigènes envoient déjà directement des communications à la Rédio Congo Belge mis cet organisme n'a pas toujours ses appaisements au sujet de l'exactitude et de la véracité des nouvelles a insi transmises. Des dispositions devreient être prises jusqu'à l'échelon territoire pour le rassemblement et le contrôle des nouvelles à diffuser. Il n'est nullement indispensable que la rédaction de ces échos émane d'un Européen; le forme dans laquelle ils sont présentés importe peu puisque le texte doit être adapté ici peur la radiodiffusion. Mais leur exactitude doit être officiellement attestée. Ce travail pourrait se doute généralement être confié à un commis territorial, mi il serait néammoins indispensable que l'intéressé fasse son communiqué per un fonctionnaire ou un agent territorie dont le seul rôle serait d'en attester la véracité.

Je vous prie, en conséquence, de bien vouloir inviter le fonctionnaire proposé à la gestion du Bureau Provincial de l'Information d'examiner cette question et d'y donner au plutôt la suite désirée. J'insiste pour que les éche ainsi recueillis soient envoyés directement et le plus rapidement possible par les territoires à l'adresse de : "Radio Congo Belge - Emissions pour Indigènes".

嵩

E E

D'autre part, je désire savoir si tous les cercles de votre Province sont dotés d'un appareil de réception ainsi que le nombre de ceux qui restent à pourvoir. Il y a lieu de distinguér entre les cercles patronnés directement par le Gouvernement et les autres.

Par ailleurs, je vous invite à me faire part de toutes les suggestions que vous estimeriez devoir émettre en vue d'augmenter l'intérêt de ces émissions.

> LE GOUVERNEUR GENERAL 86/E.JUNGERS.